

Le Mesnil-Saint-Denis, le 17 novembre 2016

## **OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT** PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

**HAWKY**

agissant de concert avec les sociétés BARBERINE et KAMINO II

PRESENTÉE PAR



**COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION  
DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »  
RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET  
COMPTABLES DE HAWKY**

**PRIX DE L'OFFRE : 17,50 euros par action IVALIS**

**DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation**

Le présent communiqué établi par HAWKY est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 612-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du Règlement général de l'AMF, HAWKY annonce avoir obtenu le visa de l'AMF portant sur l'offre publique de retrait initiée par la société HAWKY agissant de concert avec les sociétés BARBERINE et KAMINO II et visant les actions d'IVALIS au prix de 17,50 euros par action (l'« Offre »).

La note d'information publiée par HAWKY a reçu le visa n° 16-529 de l'AMF, en date du 15 novembre 2016, en vertu de la décision de conformité rendue ce même jour.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Les actionnaires de la société IVALIS qui souhaitent apporter leurs actions le cadre de l'Offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité, dépositaire de leurs actions, un ordre de

vente au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de HAWKY, a été déposé auprès de l'AMF le 16 novembre 2016 et mis à la disposition du public le 17 novembre 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF.

La note d'information visée par l'AMF et le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de HAWKY sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société IVALIS ([www.ivalis.fr](http://www.ivalis.fr)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

HAWKY  
10, rue Descartes  
78320 Le Mesnil-Saint-Denis

SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE  
7, place Vendôme  
75001 Paris

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat serait illégale.*

Contacts : HAWKY – Frédéric Marchal  
Tél : 01 30 49 22 88 – [frederic.marchal@ivalisgroup.com](mailto:frederic.marchal@ivalisgroup.com)